
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 2 décembre 2020

Résolution: CE20 1968

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt de projet de règlement « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt de projet de règlement « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultations publiques prévues conformément à la loi;
- 4 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultations publiques prévues conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1206938002
/pl

Sylvain OUELLET

Vice-président du comité exécutif

(certifié conforme)

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 9 décembre 2020